

COMMUNE DE JUSSAC

délibération :
D_2025_4_13

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Présents : 11

Votants : 16

**Objet : Noël des agents de
la commune 2025**

SEANCE DU 23 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le jeudi 23 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal - Mairie, sous la présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Date de convocation du : 17 Octobre 2025

Présents : Monsieur ARNAL André, Madame BASTIEN Joëlle, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Madame LINARD Danielle, Madame MALHERBES Caroline, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur SCIORETO Cyrille, Monsieur VIOLE Willy, Madame DELHOSTAL Anne

Pouvoirs :

Monsieur ANDRE Jean-Luc a donné pouvoir à Monsieur LACROIX Michel
Madame CLUSE Nathalie a donné pouvoir à Monsieur ARNAL André
Madame COLOMB Yvette a donné pouvoir à Madame GANE Cécile
Madame PRADEL Céline a donné pouvoir à Madame DELHOSTAL Anne
Monsieur PRIVAT Jean a donné pouvoir à Monsieur RODIER Jean-François

Absent(s) : Monsieur GRAFFOUILLE Pierre, Monsieur ROFFY Jacques

Excusé(s) : Monsieur ANDRE Jean-Luc, Madame CLUSE Nathalie, Madame COLOMB Yvette, Madame PRADEL Céline, Monsieur ROUX Hervé, Monsieur PRIVAT Jean

Secrétaire de Séance : Madame Cécile GANE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le souhait indépendamment des prestations sociales proposées par le CNAS, d'attribuer pour les fêtes de Noël un panier garni aux agents de la commune.

Monsieur le Maire propose l'attribution des paniers selon des critères définis :

Salaire net avant impôt	Enfants	Temps de travail	Statut	Ancienneté
Si inf à 1000€ = 4 1000€ à 1300€ = 3 1300€ à 1500€ = 2 sup à 1500€ = 1	Si -18 ans 1 enfant = 1 2 enfants = 2 3 efts et + = 3	35h = 1 28 à 34h = 2 inf à 28h = 3	Contractuel = 1 Stagiaire ou titulaire = 2	Ancienneté depuis stagiaire / mutation à Jussac sup à 20 ans = 4 entre 10 et 20 ans = 3 entre 1 à 10 ans = 2 inf à 1 an = 1

La valeur des paniers sera comprise entre 34.00€ (entre 1 et 9 points) minimum et 43.00€ (10 points et plus) maximum selon les critères.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- **D'ETABLIR** la liste des agents concernés comme suivant : titulaires, stagiaires, contractuels (CDI/CDD) dès lors qu'il est présent dans la collectivité le jour de remise des paniers ;
- **DE RETENIR** la liste des critères proposés ci-dessus par Monsieur le Maire ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le bon de commande ;
- **DE PRECISER** que les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget, chapitre 011 «fêtes et cérémonie» ;
- **DE PRECISER** que cette délibération est annuelle.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Le secrétaire de séance,
Cécile GANE



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-François RODIER